YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/NW/DA

DECISION N° 2000/32

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit de la "Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie"

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Philippe PERINETTI Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, représentée par Monsieur Philippe PERINETTI la convention afférente de la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le 19 mars 2000.

Fait à Yerres, le 19 février 2000.

REÇU LE
29 FEV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE